



COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du Lundi 06 Août 2018 en visioconférence

Réunis à CASTELMAUROU :

Président Délégué : Michel CHARRANÇON

Présents :

Messieurs Jean Bernard BIAU - Arnaud DALLA PRIA - Arnaud DELPAL - Guy GLARIA - Jean Claude LAFFONT - Serge MARTIN - Daniel OMEDES - Christian SALERES - Jean Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN

Assistent :

Messieurs Olivier DAURIOS - NARDARI Yves (District 31)

Excusés :

Mesdames Gaëlle DUMAS - Ghyslaine SALDANA

Messieurs Jean Louis AGASSE - Raphaël CARRUS - Jérôme BOSCARI - Jean Claude COUAILLES - René LATAPIE - Jean Pierre MASSE - Christophe GENIEZ

Réunis à MONTPELLIER

Présents :

Madame Christie CORNUS

Messieurs Sandryk BITON - Christian GRAS - Claude LACOUR - Henri NOEL - - Bernard PLOMBAT – Jean Claude PRINTANT – Claude MALLA

Assiste :

Monsieur Robert GADEA

Excusés :

Francis ANDREU - Francis ANJOLRAS - Christophe BOURDIN - Jean François CHAPPELLIER - Mario PERES - Yvan DAVID - Damien LEDENTU

Ouverture de la séance du Comité Directeur à 18h00.

Monsieur Arnaud DELPAL rejoint la réunion vers 18h05 et Monsieur Sandryk BITON vers 18h15.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Michel CHARRANÇON soumet à l'approbation des membres présents le Procès-Verbal du Comité Directeur du 16 mai 2018.

Intervention de Monsieur Jean-Claude PRINTANT qui s'interroge sur le fait que Monsieur Arnaud DALLA PRIA soit marqué absent excusé sur le PV alors que l'on note une intervention de sa part dans ce même PV.

Monsieur DALLA PRIA explique cette intervention de par le fait qu'il ait rejoint en retard la réunion, sa présence n'ayant pas alors été rectifiée par la suite.

Monsieur Michel CHARRANÇON intervient pour faire part également de plusieurs observations demandées par courrier par Monsieur Jean-Claude COUAILLES :

- Football féminin : ajouter foot à 8 dans le paragraphe lié à la pratique du football en District où n'apparaît que le foot à 5 et à 4.

- Tarif d'engagement des clubs de National 3 : le faire passer de 1400€ à 1200€, précisant que cette proposition n'avait pas été acceptée.
A ce sujet, Monsieur CHARRANÇON confirme que la proposition a bien été validée par le comité directeur et que par conséquent, la réunion de ce jour n'a pas à revenir sur ce point.
- Représentativité des clubs de districts : **Monsieur COUAILLES intervient pour préciser qu'il est d'accord pour que les clubs de Districts soient présents tout en rappelant tout de même que lors de la pré-fusion, les clubs de Districts ont tous votés pour les règlements en vigueur actuellement.**

Il demande que soit ajouté l'information suivante : « à condition de mettre en place, une proposition adéquate, un vote par courrier par exemple, pour permettre aux clubs de district de voter, sans recourir au système des pouvoirs qui ne changerait rien à la situation actuelle". Les changements de statut requièrent un vote au 2/3, option qui semble utopique dans la situation actuelle."

Au regard des modifications ajoutées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Monsieur Pierre THEVENIN présente les championnats (documents transmis en amont par mail aux membres du comité directeur).

Le cas du club de PAULHAN-PEZENAS est abordé : suite à sa liquidation judiciaire, le club est rétrogradé en District et un repêchage va avoir lieu de la manière suivante :

- Régional 2 : le club de BALARUC remplace le club de Paulhan dans la Poule D
- Régional 3 : le club d'AIMARGUES remplace BALARUC dans la Poule B
- La commission reste en attente d'une confirmation du club de MONTAGNAC pour accéder en Régional 3.

Intervention de Monsieur Jean-Claude PRINTANT qui s'interroge sur le fait qu'une poule de Régional 3 soit constituée de 13 clubs et non 12.

Monsieur Arnaud DELPAL apporte une réponse en précisant que cela est dû au fait que, après avoir vérifié les calculs au niveau du challenge Fair-Play, il s'avère que le club de MILLAU (Aveyron) se classe devant le club d'ARGELES alors qu'initialement ce n'était pas le cas.

Cependant, la présence du club d'ARGELES en Régional 3 ayant été validée, il n'était plus possible de les reclasser en District, ce qui a obligé la commission des compétitions à intégrer MILLAU en R3 d'où la constitution d'une poule à 13 équipes.

Monsieur PRINTANT remercie Monsieur DELPAL pour cette explication tout en précisant qu'il soit regrettable que les deux clubs concernés par cette modification ne soient pas présent dans ladite poule à 13 ; en effet, cela signifie que les clubs au final qui seront lésés seront autres (la poule F concernée par l'ajout d'une équipe devra donc avoir 3 descentes et non 2).

A ce sujet, Monsieur Pierre THEVENIN répond que les équipes de la poule en question ont été avertis de l'ajout et ont accepté celui-ci en connaissance de cause. Les équipes ne pouvaient pas être dans la même poule compte tenu de leur position géographique.

Monsieur DELPAL ajoute que, dans l'ensemble, les clubs aveyronnais ont le sentiment de ne pas avoir été écoutés ou entendus (sur leurs desideratas) et le regrettent ; c'est pour cette raison que par solidarité avec les clubs aveyronnais, il votera contre la constitution des poules SENIORS.

Monsieur Serge MARTIN précise également qu'il votera contre la constitution des poules étant donné que sont présents dans la poule à 13 équipes 5 clubs lotois qui risquent donc au final d'être pénalisés par cette décision.

Monsieur Guy GLARIA intervient pour demander à ce que les desideratas des clubs soient plus pris en compte bien qu'il soit conscient que la superficie de notre Ligue impose de prendre en considération certaines contraintes pour constituer les poules de façon cohérente dans l'intérêt des clubs.

Monsieur THEVENIN précise que les desideratas des clubs sont bien pris en compte au moment de la constitution des poules et ajoute qu'en effet il est difficile de satisfaire tout le monde au regard des contraintes liées à la taille de notre Ligue (contraintes de temps de trajet, de distance et d'accessibilité entre autres). Il informe par ailleurs qu'après avoir réalisé une étude comparative sur l'ensemble des poules, il s'avère que les contraintes liées à la distance et au temps se retrouvent voisines dans les 3 poules de R1.

Monsieur Michel CHARRANÇON soumet au votre la constitution des poules régionales SENIORS :

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

Les championnats SENIORS sont validés à la majorité par le comité directeur

Monsieur Jean-Claude PRINTANT effectue un aparté pour informer le comité directeur que les clubs ont été informés de ces poules le 26 juillet par mail, alors que le 23 juillet, lesdites poules paraissaient déjà sur un site internet ; il regrette et trouve fâcheux que cette situation, déjà observée par le passé, soit toujours effective, bien que tout soit fait pour éviter la divulgation d'informations non officielles.

Monsieur PRINTANT est rejoint dans ses propos par l'ensemble des membres du comité directeur.

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Monsieur Pierre THEVENIN présente les championnats régionaux de JEUNES.

Intervention de Monsieur Jean-Claude PRINTANT au sujet des play-offs en U17 qui n'apparaissent pas dans le document, informant le comité qu'en ce qui concerne le District de l'Hérault, les dates ont été positionnées en tenant compte de la fin des championnats.

Il propose que les dates en question soient communiquées à l'ensemble des Présidents de Districts de manière à ce qu'une harmonisation ait lieu pour assurer le meilleur fonctionnement possible.

Dates proposées pour les 3 tours de play-offs :

- 19 mai 2019
- 26 mai 2019
- 02 juin 2019

Monsieur THEVENIN précise qu'il communiquera les dates aux Districts rapidement.

Intervention de Monsieur Yves NARDARI, représentant Monsieur COUAILLES, sur le sujet : le District de Haute-Garonne, au regard du nombre d'équipes engagées et du nombre de matchs, a prévu sa dernière journée le 19 mai et fera le nécessaire donc pour libérer cette date afin d'être synchrone avec l'ensemble des autres Districts.

Monsieur Claude MALLA propose donc de s'en tenir aux dates proposées, de les faire valider par tous les Districts pour ensuite pouvoir les communiquer aux clubs concernés.

Monsieur Michel CHARRANÇON soumet au votre la constitution des poules régionales JEUNES :

Les championnats JEUNES sont validés à l'unanimité par le comité directeur

CHAMPIONNATS REGIONAUX FEMININS

La parole est donnée à Madame Christie CORNUS qui présente les championnats féminins, précisant que sur le secteur EST il y aura une poule à 6 équipes et une poule à 7 équipes, en raisons du désistement de clubs qui au départ devaient s'engager dans les compétitions.

Quelques modifications de dernière minute ayant été effectuées, elles sont présentées devant les membres présents.

Les éléments seront transmis à l'ensemble des personnes concernées par mail.

Par ailleurs, Madame CORNUS s'interroge sur le fait que les dates des finales de Coupe d'Occitanie SENIORS MASCULINES et FEMININES diffèrent alors qu'il était prévu dès le départ que les deux finales auraient lieu le même jour.

Monsieur Pierre THEVENIN informe qu'il s'agit là d'une erreur et confirme que les dates vont être revues de manière à ce que les deux finales aient lieu le même jour si les équipes ne sont pas en poule qualificative d'accèsion en D2 Féminine.

Monsieur Michel CHARRANÇON soumet au votre la constitution des poules régionales FEMININES :

Les championnats FEMININS sont validés à l'unanimité par le comité directeur

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE FOOTBALL ENTREPRISE

Monsieur THEVENIN présente brièvement la constitution des poules pour les championnats de Football Entreprise (les championnats Football Entreprise ont lieu uniquement dans le secteur OUEST).

Monsieur Michel CHARRANÇON soumet au votre la constitution des poules régionales de FOOTBALL ENTREPRISE :

Les championnats de FOOTBALL ENTREPRISE sont validés à l'unanimité par le comité directeur

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE FUTSAL

Monsieur Pierre THEVENIN présente la constitution des poules pour les championnats de Futsal.

Monsieur Michel CHARRANÇON soumet au votre la constitution des poules régionales de FUTSAL :

Les championnats de FUTSAL sont validés à l'unanimité par le comité directeur

Toutes les Poules de ces différents championnats sont portées en document annexe

COUPE DE FRANCE

Monsieur Michel CHARRANÇON informe le comité qu'il s'agit là simplement de prendre en compte la circulaire du COMEX au sujet de la mise en place du 4^{ème} remplacement durant les prolongations.

Une information sera effectuée sur le site de la LFO

Le Comité Directeur prend acte de l'information

CHALLENGE GAMBARDELLA

Monsieur Michel CHARRANÇON informe les membres que 136 clubs sont engagés dans la compétition et que la Ligue d'Occitanie doit fournir à la Fédération 5 clubs à l'issue des tours régionaux.

Par conséquent, une réflexion doit être menée pour connaître les équipes à fournir selon les secteurs EST et OUEST, en tenant compte du nombre de clubs engagés géographiquement.

Madame Christie CORNUS demande à ce que la même réflexion ait lieu pour la Coupe de France Féminine.

Les membres du Comité Directeur prennent note des remarques formulées pour suite à donner.

INDEMNITES ARBITRAGE SAISON 2018/2019

Monsieur Michel CHARRANÇON fait lecture des nouveaux barèmes proposés.

Intervention de Monsieur Arnaud DALLA PRIA qui n'a pas de remarque à formuler sur les propositions si ce n'est en ce qui concerne les féminines où les tarifs sont selon lui peu élevés et seraient à revoir notamment si l'on veut participer à la promotion et au développement de la pratique féminine. (voir annexe)

Par ailleurs, il souhaiterait que soit étudiée la proposition de demander aux clubs de Futsal de fournir à minima 1 ou 2 arbitres (cela vaut surtout pour le secteur OUEST) car ces clubs consomment de l'arbitrage tout comme les autres compétitions et ne voit pas pourquoi ils devraient être exempts de certaines obligations.

Monsieur THEVENIN présente une proposition en ce qui concerne Les Coupes et Challenge en général : il souhaiterait que soit validé le fait qu'il revient au club recevant de prendre à sa charge les frais des officiels et que soient prélevés directement ces frais sur leur compte Ligue.

Le comité Directeur adopte à l'unanimité cette proposition

INFORMATIONS DIVERSES

Futsal

Monsieur Michel CHARRANÇON informe le comité que suite à plusieurs relances restées sans réponse, le dossier d'un club de Futsal va être transmis à la commission des litiges et contentieux pour suite à donner.

Au sujet des clubs endettés, Monsieur Jean-Claude PRINTANT propose à ce que ce sujet soit traité par le Bureau Directeur et non par la commission des litiges et contentieux. Le Comité Directeur s'en tient à la proposition de la Commission Régionale des Litiges et Contentieux.

CNOSF

Monsieur Michel CHARRANÇON informe le comité directeur que le club de Cazères a demandé une audience de conciliation devant le CNOSF; elle fait suite à un litige portant sur une décision de suspension de l'un de ses éducateurs.

Il est décidé qu'un membre de la commission d'Appel devra se rendre à Paris pour représenter et défendre la Ligue dans ce dossier.

FOOTBALL FEMININ

Madame Christie CORNUS interroge le comité sur la réglementation en vigueur relative à la participation de joueuses U16 en Senior en compétitions de District, de manière à savoir s'il est nécessaire ou pas de statuer sur le sujet.

Monsieur CHARRANÇON précise que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison actuelle et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le sujet.

Madame CORNUS interroge le comité sur les mutées supplémentaires qui entre dans le cadre de la promotion du football féminin, rappelant que ce point a été débattu et une décision a été prise lors du comité directeur du 18 juin dernier mais qu'à ce jour, le procès-verbal n'étant toujours pas paru, il serait judicieux d'en informer les clubs avant le début des championnats. Cette proposition ne pouvait légalement être présentée à l'AG de MURET du 30 juin 2018 (délais de présentation trop courts)

Une note sera effectuée envers les clubs dans l'attente de la parution dudit procès-verbal. (Depuis, une décision Fédérale ne nous a pas permis de mettre en pratique cette décision).

COMITE DIRECTEUR

Monsieur Sandryk BITON s'étonne qu'il ne soit pas fait mention d'une décision du COMEX relative à l'obligation de tenir un comité directeur avant le 24 août prochain afin de désigner un candidat à la présidence de la Ligue, celui-ci devant être proposé aux clubs lors de la prochaine assemblée générale.

Monsieur CHARRANÇON répond qu'il doit à ce sujet s'entretenir avec le Président Noël LE GRAET, précisant qu'au regard de la période estivale, il va être impossible de tenir un comité directeur à la date exigée.

Le sujet étant de la plus haute importance, il convient en effet que tous les membres du comité directeur puissent être présents lorsque ce point sera abordé ; par conséquent, il n'y aura pas de réunion du comité directeur avant le 24 août prochain.

Le Comité Directeur prend fin à 19h25.

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON



Le Secrétaire Général Pierre THEVENIN



SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

CHAMPIONNAT REGIONAL 1

ACCESSION
RETROGRADE

POULE A (12)

1. AUCH	541854
2. LOURDES	520191
3. FLEURANCE	548989
4. GOLFECH	541787
5. PRADINES SVD	522125
6. AUSSONNE	522125
7. <i>TARBES 2</i>	<i>552690</i>
8. <i>CAZERES</i>	<i>500348</i>
9. <i>PORTET CAR</i>	<i>508645</i>
10. <i>PIBRAC</i>	<i>517036</i>
11. <i>TOURNEFEUILLE</i>	<i>517802</i>
12. <i>CASTANET</i>	<i>510389</i>

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

CHAMPIONNAT REGIONAL 1

ACCESSION
RETROGRADE

POULE B (12)

1. TOULOUSE METROPOLE 581893
2. ALBI 505931
3. GIROU 551412
4. BEZIERS AS 2 553074
5. ALBERES ARGELES 552756
6. CARCASSONNE 548132
7. ST ESTEVE 530100
8. CONQUES 505973
9. *COLOMIERS 2 554286*
10. *UNION ST JEAN*
11. *PERPIGNAN OC 553264*
12. *LUZENAC 505956*

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

CHAMPIONNAT REGIONAL 1

ACCESSION
RETROGRADE

POULE C (13)

1. AIGUES MORTES	503320
2. BAGNOLS PONT	548837
3. PAYS D'UZES	581232
4. UCHAUD	517866
5. LUC PRIMAUBE	544843
6. ONET LE CHATEAU	525743
7. CASTELNAU LE CRES	545501
8. ST CLEMENT MONTFERRIER	541234
9. LATTES AS	520344
10.FRONTIGNAN	503214
<i>11.CLERMONT L'HERAULT</i>	<i>503251</i>
<i>12.ROUSSON AS</i>	<i>517872</i>
<i>13.NARBONNE FUN</i>	<i>540547</i>

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

CHAMPIONNAT REGIONAL 2

ACCESSION
RETROGRADE

POULE A (12)

1. AUCH 2	541854
2. JUILLAN	519333
3. FOIX	522121
4. PAMIERIS	511422
5. TOULOUSE METROPOLE 2	581893
6. ST ORENS	524101
7. SEYSSE FROUZINS	580593
8. <i>LOURDES 2</i>	<i>520191</i>
9. <i>ST SIMON</i>	<i>506204</i>
10. <i>CASTANET 2</i>	<i>510389</i>
11. <i>BAZIEGE</i>	<i>505933</i>
12. <i>REVEL US</i>	<i>505892</i>

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

CHAMPIONNAT REGIONAL 2

ACCESSION
RETROGRADE

POULE B (12)

1. ST ALBAN AUCAMVILLE	563648
2. BLAGNAC 2	519456
3. MONTAUBAN	514451
4. GRISOLLES	520190
5. CAZES	506016
6. STJEAN/ UNION 2	
7. RODEZ 3	505909
8. <i>RODEO 2</i>	<i>547175</i>
9. <i>DRUELLE</i>	<i>531494</i>
10. <i>CAHORS</i>	<i>545076</i>
11. <i>MARSSAC</i>	<i>550185</i>
12. <i>PAYS MAZAMETAİN</i>	<i>590288</i>

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

CHAMPIONNAT REGIONAL 2

ACCESSION
RETROGRADE

POULE C (12)

1. NIMES SOLEIL LEVANT	526901
2. NIMES CHEMIN BAS	519483
3. ANDUZE	511921
4. LUNEL GC	500152
5. VENDARGUES	520449
6. ARCEAUX MONTPELLIER	528675
7. PIGNAN	514074
8. FABREGUES 2	529368
9. AIMARGUES SO	503353
<i>10.VERGEZE EP</i>	<i>500377</i>
<i>11.MONTARNAUD</i>	<i>528515</i>
<i>12.PALAVAS</i>	<i>521246</i>

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

CHAMPIONNAT REGIONAL 2

ACCESSION
RETROGRADE

POULE D (12)

1. BALARUC LES BAINS	520109
2. SETE FC 2	500095
3. BEZIERS US	551335
4. CERS PORTIRAGNES	581818
5. CANET EN ROUSSILLON 2	550123
6. PERPIGNAN BAS VERNET	552851
7. PERPIGNAN MEDIT	553532
8. GRUISSAN	541675
9. TREBES	509410
10. CASTELNAUDARY	540546
<i>11. NARBONNE FU 2</i>	<i>540547</i>
<i>12. PERPIGNAN SC NORD</i>	<i>553097</i>



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 – 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 - (8 x 12)

Poule A :

- 590237 BRIOLET F.C 1
- 525220 BECE VALLEE DEL'AGLY 1
- 531415 CABESTANY O.C 1
- 530097 ELNE F.C 1
- 503214 FRONTIGNAN F.C 2
- 503188 GIGNAC F.C 1
- 550059 LEZIGNANAIS U.F 1
- 549437 MINERVOIS U.S 1
- 527203 PEZENS USA 1
- 517246 ST ANDRE SANGONIS OL 1
- 521348 ST EULALIE ET.S 1
- 531488 ST LAURENT SALANQUE FC 1

Poule C :

- 580600 C. AURIGNAC E.F.C 1
- 515649 CARBONNE J.S 1
- 517284 CINTEGABELLE J.S 1
- 590251 C. ST GAUDENS 2014 1
- 541856 ENCAUSSE SOUEICH G. 1
- 549541 HAUT ADOUR E.S 1
- 525729 LE FOSSAT ET. ST 1
- 582722 PYREN.VAL.DES GAVES (Argeles) 1
- 548369 SALIES MANE ST.MART. 1
- 506120 SEMEAC OL. 1
- 506105 SAVERDUN F.C 1
- 553162 TARBAISE NOUVEL. VAGUE ST 1

Poule B :

- 503029 ALES OL 2
- 553143 BAILLARGUES ST BRES VA. 1
- 550949 CHUSCLAN LAUDUN 1
- 551504 MENDE AV.FOOT LOZERE 2
- 581335 MEZE STADE FC 1
- 500294 MONTAGNAC U.S 1
- 540542 MONTPELLIER PETIT BARD FC 1
- 525595 NIMES ATHLETIC AS 1
- 514317 PEROLS E. S 1
- 545855 ST GILLES A.E.C 1
- 521052 ST PRIVAT A.S 1
- 551430 U.S DU TREFLE 1

Poule D :

- 527316 AUREILHAN AMSC 1
- 554286 COLOMIERS U.S 3
- 505935 CUGNAUX J.S 1
- 513994 FONSORBES AV. 1
- 525722 GIMONT E.S 1
- 505900 ISLE EN DODON ERCSO 1
- 506038 ISLE JOURDAIN F.C 1
- 590306 LAVERNOSE L.M US 1
- 505904 MURET A.S 2
- 506074 ORLEIX Q.M 1
- 522111 PAVIE F.C 1
- 551611 SUD ASTARAC 2010 1



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 – 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 - (8 x 12)

Poule E

- 544215 BOULOGNE PEG. 1
- 534344 BRESSOLS A.S 1
- 510389 CASTANET U.S 3
- 520607 CASTELNAU ESTRETEF. 1
- 547304 EAUNES LABARTHE FC 1
- 505936 LAVIT AV. 1
- 521564 MAS GRENIER A.S 1
- 510392 MEAUZAC J.S 1
- 514451 MONTAUBAN FC TG 2
- 518612 PLAISANCE U.S 1
- 512971 POUVOURVILLE U.S 1
- 553760 STE CHRISTIE PREIG. A.S 1

Poule F :

- 517037 BALMA S.C 2
- 550055 BASSIN AV. F 1
- 542847 BIARS BRETENOUX 1
- 523353 CASTELGINEST U.S 1
- 542832 CAUSSE LIMARGUE A.S 1
- 516340 FENOUILLET U.AV. 1
- 541889 FIGEAC Q.F 1
- 521342 LAUNAGUET F.C. 1
- 520605 OLEMPS A.S 1
- 554299 PRADINES SVD 2
- 547206 TLSE PRADETTES J.S 1
- 542831 VALROC F. 1
- 512748 VILLEFRANCHE ST

Poule G :

- 528589 BEAUZELLE A.C 1
- 519456 BLAGNAC F.C 3
- 506080 ESPALION U.S 1
- 552063 ESPOIRS FOOT 88 1
- 551482 GAILLAC U.S 1
- 528373 GRAULHET F.C 1
- 524089 LE MONASTERE F.C 1
- 503091 MILLAU S.O 1
- 514258 SAINT SULPICE U.S 1
- 524819 SEBAZAC S.C 1
- 549427 SEGALA RIEUPEYROUX 1
- 517802 TOURNEFEUILLE A.S 2

Poule H :

- 505931 ALBI U.S 2
- 547558 CASTRES U.S FOOTBALL 1
- 580711 CASTRES COPAINS D'AB. 1
- 541255 ENT.ST GEORGES ST R. LUZ. 1
- 551412 GIROU F.C 2
- 548099 JUVENTUS PAPUS 1
- 521602 LAUTREC O. 1
- 544843 LUC PRIMAUBE F.C 2
- 525743 ONET LE CHATEAU E.S 2
- 503171 SAINT AFFRIQUE 1
- 563648 SAINT ALBAN 2
- 506024 SAINT JUERY OL . 1



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SECTEUR MIDI-PYRENEES

SAISON 2018 - 2019

FEMININES

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

REGIONAL 1 – Poule B (1 x 10)

542059	ALBI A.S PTT 2
517037	BALMA S.C 1
536143	CRITOURIEN F.C 1
547304	FC EAUNES LABARTHE S/LEZE 1
551482	GAILLAC U.S 1
514451	MONTAUBAN F.C – T.G 2
514449	LEGUEVIN U.S 1
514895	RAMONVILLE U.S 1
505909	RODEZAV.F2
524391	TOULOUSE F.C 2

REGIONAL 2 – PHASE 1 (2 x 6)

Poule C

551611	ENT. SUD ASTARAC 1
550350	ESCALQUENS F.C 1
508645	PORTET CARREFOUR 2
553760	STE CHRISTIE PREIGNAN A.S 1
552690	TARBES PYR. FOOT 1
581893	TLSE METROPOLE FC 1

Poule D

505931	ALBI U.S 1
545076	CAHORS F.C 1
531494	DRUELLE F.C 1
505989	LAFRANCAISE SC 1
514258	ST SULPICE F.C 1
590342	PAYRIN RIGAUTOU A.S 1

COMMISSION REGIONALE DES COMPETITIONS FEMININES

Secteur LANGUEDOC-ROUSSILLON

ACCESSIONS / RETROGRADATIONS

De saison 2017-2018 à saison 2018-2019

(Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes)

DIVISION 2

Accession R1 (ex DH)/ inter-régions à D2F → aucun
Rétrogradation en R1 (ex DH) → NIMES METROPOLE 1

REGIONAL 1 (ex DH)

Accessions R2 (ex DHR) à R1 (ex DH) → O. ALES
AS BEZIERS
Rétrogradation en R2 (ex DHR) → NIMES METROPOLE 2
FC POLLESTRE
FC MAURIN

SAISON 2018-2019

CHAMPIONNAT REGIONAL 1 (ex DH)

1 POULE DE 10 EQUIPES :

1. MONTPELLIER HSC 2
2. NIMES METROPOLE
3. AS PTT MONTPELLIER
4. FC ST CYPRIEN LATOUR
5. AS LATTES
6. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1
7. LA CLERMONTAISE
8. MILHAUD FEMININ
9. ALES OL
10. AS BEZIERS

DATES RETENUES:

Match aller : 02/09/2018 - 9/09/2018 - 16/09/2018 - 23/09/2018 - 07/10/2018 - 14/10/2018 - 18/11/2018 - 2/12/2018 - 09/12/2018

Match retour : 13/01/2019 - 20/01/2019 - 03/02/2019 - 10/02/2019 - 17/02/2019 - 24/03/2019 - 30/03/2019 - 14/04/2019 - 28/04/2018

CHAMPIONNAT R2 (ex DHR)

PHASE 1 : 1 POULE A 7 EQUIPES – 1 POULES A 6 EQUIPES

Poule à 7 équipes

1. GS ST AUNES
2. ENT ST CHAPTES GARDON
3. ST BEAUCAIRE
4. BAILLARGUES ST BRES VALERGUES
5. FC BAGNOLS PONT
6. FC SUSSARGUES
7. MENDE AV FOOT LOZERE

DATES RETENUES

Phase 1 : 9/09/2018 - 16/09/2018 - 23/09/2018 - 07/10/2018 - 14/10/2018 - 04/11/2018 - 11/11/2018 - 18/11/2018 - 2/12/2018 - 09/12/2018 - 16/12/2018 - 06 01/2019 - 13/01/2019 - 20/01/2019

Phase 2 : 03/02/2019 - 10/02/2019 - 17/02/2019 - 03/03/2019 - 10/03/2019 - 24/03/2019 - 30/03/2019 - 07/04/2019 - 14/04/2019 - 28/04/2019 - 05 /05/2019 - 12/05/2019 - 19/05/2019 - 26/05/2019

Poule à 6 équipes

1. FOOT FEM CARCASSONNE
2. MONTPELLIER LEMASSON
3. PERPIGNAN ESPOIR FEM 2
4. CANET EN ROUSSILLON
5. CUXAC D'AUDE
6. FC POLLESTRE.

DATES RETENUES

Phase 1 : 9/09/2018 - 23/09/2018 - 07/10/2018 - 14/10/2018 - 11/11/2018 - 18/11/2018 - 2/12/2018 - 09/12/2018 - 16/12/2018 - 13/01/2019

Phase 2 : 03/02/2019 - 10/02/2019 - 17/02/2019 - 10/03/2019 - 24/03/2019 - 30/03/2019 - 7/04/2019 - 14/04/2019 - 12/05/2019 - 19/05/2019



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SECTEUR MIDI-PYRENEES

SAISON 2018 – 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

FOOTBALL ENTREPRISE

REGIONAL 1 (ex D.H) (1 x 10)

- 615297 BANQUE NATIONALE P. AM.S.C 1
- 615131 CENTRALE MURET 1
- 654280 C.I.C.F.C 1
- 615220 FLOGUI ROSERAIE 1
- 603635 FREESCALE FOOT A. 1
- 654202 INTERNAT TOULOUSE 1
- 611684 LATECOERE 1
- 615469 LIEBHERR1
- 606702 MUNICIPAL TOULOUSE 1
- 605188 TOAC TOULOUSE 1

REGIONALE 2 (ex P.H) (1 x 8)

- 614480 A.S.P.I.C 1
- 522119 LABTEAM 1
- 613071 LES AMIS DU BOIS 1
- 611303 MATRA A.S 1
- 606702 MUNICIPAL TOULOUSE 2
- 615221 PLUS PROPRETE CAPITOLE TAXI 1
- 605188 TOAC TOULOUSE 2
- 615323 TOULOUSE FOOTBALL CG 1



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SECTEUR MIDI-PYRENEES

SAISON 2018 – 2019

FUTSAL

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

REGIONAL 1 (ex D.H) (1 x 12)

1. 522961	BRUGUIERES FUTSAL 2
2. 563645	CASTRES FUTSAL 1
3. 523353	CASTELGINEST FUTSAL 1
4. 853403	CAYUN FUTSAL CLUB 1
5. 581831	CASTELMAUROUVERFEILEF 1
6. 852899	PIBRAC FUTSAL 1
7. 551773	PLAISANCE ALL STARS 2
8. 526462	TLSE BAGATELLE FUTSAL 1
9. 853618	TLSE LALANDE 1
10. 853466	TLSE METROPOLE FUTSAL 1
11. 851135	TLSE U.J.S 31 2
12. 581000	VILLENEUVE FUTSAL C. 1

REGIONAL 2 (ex P.H) (1 x 12)

1. 580906	BOULOC SPORTING FUTSAL 1
2. 516966	FONSEGRIVES FUTSAL 1
3. 853991	IBIS MARTRAI 1
4. 563969	LOURDES FUTSAL A.S 1
5. 514451	MONTAUBAN FUTSAL FC TG 1
6. 852899	PIBRAC FUTSAL 2
7. 581028	RAMONVILLE FUTSAL 1
8. 851139	TLSE FUTSAL CLUB 1
9. 853618	TLSE LALANDE 2
10. 853466	TLSE METROPOLE FUTSAL 2

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3

Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@languedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cèpet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU

Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

REGIONAL 1 FUTSAL – POULE (LR)

POULE (LR)

(10)

1. INTERFUTSAL	882030
2. BEUCAIRE FUTSAL	863767
3. BEZIERS AS	553074
4. CARC VIGUIER FUTSAL	880775
5. MTP MEDITERRANEE	853396
6. SPORTING PAILLADE	882495
7. NARBONNAIS FS	890450
8. NIMES FUTSAL	880585
9. MTP AGGLO FUTSAL	890589
10.TOULOUQUES FUTSAL	881032

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

U 19 REGIONAL 1

POULE A (LR) (12)

1. VERGEZE EP
2. ALES OL
3. SETE FC 34
4. NIMES CASTANET
5. ST CLEMENT MONTFERRIER
6. AS FRONTIGNAN
7. BAGNOLS PONT FC
8. AS LATTES
9. CANET EN ROUSSILLON
10. JACOU SC
11. BEAUCAIRE STADE 30
12. CASTELNAU LE CRES 2



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 – 2019

**"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions
compétentes"**

U19 REGIONAL 1 - (1 x 12)

Poule B (M.P)

⚽ ALBI U.S 1	505931
⚽ BALMA S.C 1	517037
⚽ BLAGNAC F.C 1	519456
⚽ CASTANET U.S 1	510389
⚽ COLOMIERS U.S 1	554286
⚽ CUGNAUX/VILLENEUVE 1	505935
⚽ MONTAUBAN F.C – T.G 1	514451
⚽ MURET A.S 1	505904
⚽ PAYS BASSE ARIEGE 1	514808
⚽ ONET LE CHATEAU E.S 1	525743
⚽ RODEZ A.F 1	505909
⚽ TARBES P.F 1	552690

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

U 19 REGIONAL 2

POULE A (LR) (12)

1. CAISSARGUES
2. FOOT TERRE DE CAMARGUES
3. NIME LASALLIEN
4. MONTPELLIER ST MARTIN
5. VENDARGUES PI
6. LUNEL GC
7. MENDE AV FOOT LOZERE
8. NIMES SOLEIL LEVANT
9. PAYS D'UZES
10. NIMES CHEMIN BAS
11. ROUSSON
12. ST GELY DU FESC

POULE B (LR) (12)

1. BEZIERS AS 2
2. FABREGUES AS
3. BRIOLET FC
4. MONTPELLIER ARCEAUX
5. COC LAURAGAIS
6. PEROLS ES
7. AGDE RCO
8. MONTPELLIER PETIT BARD
9. ST ESTEVE FC
10. ALBERES ARGELES FC
11. PERPIGNAN BAS VERNET
12. BAILLARGUES



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 – 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

U19 REGIONAL 2 - (2 x 12)

POULE C (M.P)

- ⊕ 541854 AUCH FOOTBALL 1
- ⊕ 522125 AUSSONNE/MERVILLE/SEILH 1
- ⊕ 519456 BLAGNAC F.C 2
- ⊕ 581831 CASTELMAUROU VERFEIL 1
- ⊕ 554286 COLOMIERS U.S 2
- ⊕ 519333 JUILLAN O. 1
- ⊕ 548989 NORD LOMAGNE 1
- ⊕ 520191 LOURDES F.C 1
- ⊕ 506074 ORLEIX Q.M 1
- ⊕ 563648 GARONNA NORD FOOT 31 1
- ⊕ 511334 SOUES CIGOGNES 1
- ⊕ 517802 TOURNEFEUILLE A.S 1

POULE D (M.P)

- ⊕ 545076 CAHORS F.C 1
- ⊕ 547558 CASTRES U.S FOOTBALL 1
- ⊕ 546381 EC. F. ELAN MARIVALOIS 1
- ⊕ 551412 GIROU F.C 1
- ⊕ 544843 LUC PRIMAUBE F.C 1
- ⊕ 550185 MARSSAC RSRDT 1
- ⊕ 537932 MONTAUBAN J.E 1
- ⊕ 514908 MONTBAZENS RIGNAC 1
- ⊕ 550911 PAYS d'AGOUT 1
- ⊕ 554299 PRADINES SVD OLT 1
- ⊕ 514258 SAINT SULPICE U.S 1
- ⊕ 580641 VIGNOBLE 81 1



(LIGUE DE FOOTBALL OCCITANIE) —

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

U 17 REGIONAL 1

POULE A (LR) (12)

1. CANET EN ROUSSILLON
2. MONTPELLIER HSC 2
3. AS BEZIERS
4. NIMES OL2
5. PERPIGNAN OC
6. BAGNOLS PONT FC
7. SETE FC 34
8. COC LAURAGAIS
9. ALES OL
10. FABREGUES AS
11. LUNELGC
12. AGDE RCO

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade • BP 95140 • 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél: 04.67.15.95.30 • E-mail: secretariat@lonauedoc-roussillon.tff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet • BP 200 • 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midiPYrenees-foot.tff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 - 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

U17 REGIONAL 1 (1 x 12)

Poule B (M.P)

⊕ ALBI U.S 1	505931
⊕ AUCH FOOTBALL 1	541854
⊕ BLAGNAC F.C 1	519456
⊕ CASTANET U.S 1	510389
⊕ CASTRES U.S FOOT 1	547558
⊕ COLOMIERS U.S 1	554286
⊕ MONTAUBAN F.C T.G 1	514451
⊕ MURET A.S 1	505904
⊕ RODEZ AV.F 2	505909
⊕ SEYSSES FROUZINS U.S 1	580593
⊕ TARBES P.F 1	552690
⊕ TLSE METROPOLE F.C 1	581893



SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

U 17 REGIONAL 2

POULE A (LR) (12)

1. NIMESLASALLIEN
2. VERGEZE EP
3. CASTELNAU LE CRES 2
4. LATTESAS 2
5. VENDARGUES
6. BEUCAIRE STADE 30
7. OLALES 2
8. MONTPELLIER AS PTT
9. MONTPELLIER ARCEAUX
10. BEUCAIRE EFC
11. ST CLEMENT MONTFERRIER
12. AS FRONTIGNAN

POULE B (LR) (12)

1. LA CLERMONTAISE
2. FU NARBONNE
3. CANET EN ROUSSILLON
4. CARCASSONNE FAC
5. AS BEZIERS 2
6. ST ESTEVE
7. COC LAURAGAIS
8. PERPIGNAN OC
9. SETE FC
10. CERDAGNE
11. CONQUES US
12. FC BRIOLET



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 – 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

U17 REGIONAL 2 (2 x 12)

Poule C (M.P)

519456	BLAGNAC F.C 2
510389	CASTANET U.S 2
513994	FONSORBES AV. 1
520191	LOURDES F.C 1
505904	MURET A.S 2
506074	ORLEIX Q.M 1
549537	NESTES F.C 1
511422	PAMIERS F.C 1
514808	P. BASSE ARIEGE (St Jean Falga) 1
537945	RANGUEIL F.C 1
542800	SUD ARMAGNAC (val d'arros) 1
517802	TOURNEFEUILLE A.S 1

Poule D (M.P)

547558	CASTRES U.S F. 2
545076	CAHORS F.C 1
554286	COLOMIERS U.S 2
548368	ENT. DU VAURAI 1
551412	GIROU F.C 1
553551	LES 2 RIVES LAMAGISTERE 1
544843	LUC PRIMAUBE F.C 1
503091	MILLAU S.O 1
514451	MONTAUBAN F.C – T.G 2
525743	ONET LE CHATEAU E.S 1
503171	ST AFFRIQUE 1
524101	ST ORENS J.S 1



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 – 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

U15 REGIONAL 1 (Elite) (1 x 10) U14 REGIONAL 1 (Elite) (1 x 10)

U 15

505931	ALBI U.S 1
517037	BALMA S.C 1
547558	CASTRES U.S FOOT 1
554286	COLOMIERS U.S 1
520191	LOURDES F.C 1
514451	MONTAUBAN F.C T.G 1
505904	MURET A.S 1
505909	RODEZ A.F 1
552690	TARBES P.F 1
524391	TOULOUSE F.C 1

U 14

→	ALBI U.S 1
→	BALMA S.C 1
→	CASTRES U.S FOOT 1
→	COLOMIERS U.S 1
→	LOURDES FC 1
→	MONTAUBAN F.C T.G 1
→	MURET A.S 1
→	RODEZ A.F 1
→	TARBES P.F 1
→	TOULOUSE F.C 1

SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

U 15 REGIONAL 1

POULE (LR)

(12)

1. MONTPELLIER HSC
2. NIMES OL
3. AS LATTES
4. FC SETE 34
5. AS BEZIERS
6. CANET EN ROUSSILLON
7. ALES OL
8. CASTELNAU LE CRES
9. FU NARBONNE
10. SPORTIF 2 CŒURS MILHAUD
11. NIMES LASALLIEN
12. FABREGUES AS



SAISON 2018 - 2019

« Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes »

U 15 REGIONAL 2

POULE A (I.R) (12)

1. NIMES OL2
2. GCLUNEL
3. CASTELNAULECRES2
4. ALESOL2
5. AS LATTES 2
6. EPVERGEZE
7. EFC BEAUCAIRE
8. BAGNOLS PONT
9. USTREFLE
10. LACLERMONTAISE
11. PIVENDARGUES
12. AGDE RCO

POULE B (I.R) (12)

1. PERPIGNAN OC
2. COC LAURAGAIS
3. PERPIGNAN MEDIT
4. CANET EN ROUSSILLON 2
5. BEZIERS AS 2
6. SETE FC 2
7. ST ESTEVE
8. ALBERES ARGELES
9. CONQUES US
10. MONTPELLIER HSC 2
11. BOMPAS US
12. CARCASSONNE FAC



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 – 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

U15 REGIONAL 2 Honneur (M.P) (1 x 10)

541854	AUCH FOOTBALL 1
519456	BLAGNAC F.C 1
545076	CAHORS F.C 1
510389	CASTANET U.S 1
554286	COLOMIERS U.S 3
503091	MILLAU S.O 1
511422	PAMIERIS F.C 1
506018	T.A.C/JUVENTUSPAPUS 1
581893	TLSE METROPOLE F.C 1
517802	TOURNEFEUILLE A.S 1



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SAISON 2018 - 2019

"Sous réserve de dossier en instance de règlement par les commissions compétentes"

U15 REGIONAL 3 Promotion (M.P) (3 x 10)

Poule A

- 541854 AUCH F.C 2
- 590251 COM. ST GAUDENS 1
- 525722 ENT. AGSL 1 (Gimont)
- 523580 ENT. COUSERANS 1
- 519333 JUILLAN MARQUISAT 1
- 505904 MURET A.S 3
- 549537 NESTES BAROUSSE 1
- 506074 ORLEIX Q.M 1
- 514808 PAYS BASSE ARIEGE 1
- 553755 PLATEAU F.C 1

POULE B

- 519456 BLAGNAC FC 2
- 510389 CASTANET US 2
- 527193 CASTELSAR. GANDALOU 1
- 548368 ENT. VAURAI 1
- 563648 GARONNA NORD F. 31 1
- 513994 FONSORBES AV 1
- 506029 ST NICOLAS MALAUSE 1
- 514451 MONTAUBAN F.C T.G 3
- 554299 PRADINES SV D'OLT 1
- 580593 SEYSSES FROUZINS U.S 1

Poule C

- 521335 BRIATEXTE A.S 1
- 541889 FIGEAC QF / AZY 96 1
- 527639 J.E.T 1
- 544843 LUC PRIMAUBE F.C 1
- 550185 ENT. MARSSAC CI CL LS 1
- 551412 GIROU LAP. GEN. LOUP 1
- 525743 ONET AGEN GAGES 1
- 537945 RANGUEIL F.C 1
- 505909 RODEZ AV.F3
- 581891 VILLENEUVE DIEGE F.C 1



BAREME des FRAIS des OFFICIELS de la LIGUE d'OCCITANIE

2018 / 2019

FRAIS DE DEPLACEMENTS :

0,401 € du kilomètre (trajet Aller-Retour)

FORFAIT MINIMUM : 35 €

INDEMNITES de MATCH (*) :

en violet = montant modifié
cette saison

COMPETITION		<u>Arbitre Central</u>	<u>Arbitre Assistant</u>
	REGIONAL 1	60 €	35 €
	REGIONAL 2	50 €	33 €
	REGIONAL 3	45 €	32 €
COUPE de France	3 ^{ème} et 4 ^{ème} Tour	55 €	34 €
	5 ^{ème} et 6 ^{ème} Tour	60 €	35 €
COUPE de la REGION	des 32 ^{èmes} au 1/16 ^e	48 €	30 €
	à partir des 1/8 ^e	58 €	35 €
	COUPE GAMBARDELLA	37 €	27 €
	FOOT ENTREPRISE	42 €	27 €
	FUTSAL	40 € + Km réels avec un minimum de 54 €	
	U19	37 €	27 €
	U17	30 €	24 €
	U15	30 €	20 €
	U13	30 €	20 €
	FEMININES	36 € (Saison 19-20 : 40€)	23 €

Indemnités Séniors pour des Matches en semaine (hors jours férié hors Futsal et Foot Entreprise)	16 €	16 €
---	------	------

(*) L'indemnité de match est due pour tout match ayant eu un commencement de jeu.

Si le match n'a pas eu lieu pour intempéries ou terrain déclaré impraticable sur place, seuls les frais de déplacements sont pris en charge pour l'arbitre.

Lors de convocation devant les Commissions Juridiques, les frais de déplacements sont pris en charge suivant le kilométrage réel effectué par l'Arbitre, le Délégué ou le Membre de Commission.